Grand Montauban
Communauté d'Agglomération

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2019

N° 251/11/2019 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DES COMMUNES DU GRAND MONTAUBAN

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 novembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2019.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALLON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Véronique LAGARRIGUE, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Michel CORNILLE à Pierre-Antoine LEVI, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Paulette MULLER-DUPONT à Bernard GISQUET, Christian PEREZ à Danielle AMOUROUX, Françoise PIZZINI à Claude VIGOUROUX, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Mairie de Montauban - BP. 764 - F 82013 Montauban cedex
Tél. +33 (0)5 63 22 12 00 - Fax +33 (0)5 63 93 58 00
www.montauban.com
mairiemontauban@montauban.com

Imprimé sur papier recyclé.

Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°216/10/2019 du Conseil Communautaire du 10 octobre 2019,

Les communes d'Albefeuille-Lagarde, Corbarieu, Escatalens, Lacourt Saint-Pierre, Lamothe-Capdeville, Reyniès et Saint-Nauphary ont chacune saisi le Grand Montauban de demandes de fonds de concours afin de soutenir un de leurs projets.

La commune d'Albefeuille-Lagarde a engagé d'importants travaux de réaménagement et de rénovation de son groupe scolaire de la Paillole. Dans le cadre de ces travaux, elle va notamment procéder au réaménagement de la cuisine pour un coût estimé à 31 962,77 euros hors taxes. Elle a donc saisi le Grand Montauban d'une demande de fonds de concours sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	31 962,77 €	Etat-DETR (13%)	4 242,00 €
		Grand Montauban-Fonds de concours (25%)	7 990,00 €
		Commune d'Albefeuille-Lagarde (62%)	19 730,77 €
TOTAL	31 962,77 €	TOTAL	31 962,77 €

La commune de Corbarieu souhaite réaliser un troisième terrain de football sur sa commune afin de faire face à une augmentation croissante de la fréquentation de son stade, notamment de la part de pratiquants de communes riveraines. Son projet a été estimé à 111 782,50 euros hors taxes et elle a également saisi des cofinanceurs sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	111 782,50 €	Etat-DETR (25%)	27 518,00 €
		Région (15%)	16 767,00 €
		Département (25%)	28 374,00 €
		Grand Montauban-Fonds de concours (15%)	16 767,00 €
		Commune de Corbarieu (20%)	22 356,50 €
TOTAL	111 782,50 €	TOTAL	111 782,50 €

La commune d'Escatalens envisage de créer une halle polyvalente qui aurait un usage multiple afin de satisfaire la demande de l'ensemble de ses administrés : espace sportif, espace récréatif, halle commerciale, ... Le coût de réalisation de ce projet a été estimé à 500 000 euros hors taxes et la commune a sollicité des cofinancements conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	500 000 €	Etat (18%)	90 000 €
		Région (20%)	100 000 €
		Département (22%)	110 000 €
		Grand Montauban-Fonds de concours (4%)	20 000 €
		Commune d'Escatalens (36%)	180 000 €
TOTAL	500 000 €	TOTAL	500 000 €

La commune de Lacourt Saint-Pierre va construire de nouveaux ateliers municipaux sur un terrain communal excentré par rapport au bourg permettant ainsi de libérer l'espace actuellement occupé pour la construction de nouveaux logements. Ces ateliers auront une superficie plus importante que celle actuelle afin de répondre à des besoins croissants du fait d'une agmentation de sa population. La toiture de ce bâtiment sera par ailleurs équipée de panneaux photovoltaïques. Le coût de cette opération a été estimé à 620 000 euros hors taxes et la commune a également sollicité des cofinanceurs sur la base du plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	620 000 €	Etat-DETR (35%)	217 000 €
		Région (7%)	42 000 €
		Département (22%)	136 400 €
		Grand Montauban-Fonds de concours (3%)	20 000 €
		Commune de Lacourt Saint-Pierre (33%)	204 600 €
TOTAL	620 000 €	TOTAL	620 000 €

La commune de Lamothe-Capdeville va engager des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de sa salle des fêtes ; elle va par ailleurs installer une chaudière bois et des panneaux rayonnants afin de changer le système de chauffage actuel. L'ensemble des travaux a été estimé à 773 536 euros hors taxes pour lesquels elle a sollicité les cofinanceurs conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes et travaux	773 536 €	Etat-DETR (25%)	193 594 €
		ADEME (1%)	7 780 €
		Région (9%)	68 567 €
		Département (6,5%)	50 285 €
		Grand Montauban-Fonds de concours (2,5%)	20 000 €
		Commune de Lamothe-Capdeville (56%)	433 310 €
TOTAL	773 536 €	TOTAL	773 536 €

La commune de Reyniès va voir réaliser des travaux de réaménagement de sa place du Souvenir. Le rond-point sera ainsi décalé et le monument aux Morts sera déplacé au niveau du Jardin des Souvenirs situé dans le prolongement de la nouvelle place. Les rues adjacentes feront également l'objet de travaux de réaménagement dans la continuité de la place principale. Dans le cadre de ces travaux, la commune de Reyniès prendra notamment en charge l'aménagement du Jardin des Souvenirs et la rénovation de l'éclairage public. Les travaux pris en charge par la commune s'élèvent à 80 935 euros hors taxes dont 77 985 euros éligibles au titre des fonds de concours, et celle-ci sollicite des cofinanceurs sur la base du plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	80 935 €	Région (30%)	24 580,30 €
		Département (18%)	14 568,30 €
		Grand Montauban-Fonds de concours (24%)	19 496,25 €
		Commune de Reyniès (27%)	22 290,15 €
TOTAL	80 935 €	TOTAL	80 935,00 €

La commune de Saint-Nauphary souhaite réaliser des travaux visant à améliorer la sécurité d'accès à son école maternelle Paul BONNANS. Ces travaux consistent en la mise en place d'un interphone, de portillons, clôture et pare ballon. Ceux-ci ont été estimés à 11 658,20 euros hors taxes et la commune sollicite les cofinanceurs conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	11 658,20 €	Etat-FIPD (20%)	2 331,64 €
		Région (18%)	2 098,48 €
		Département (18%)	2 098,48 €
		Grand Montauban-Fonds de concours (20%)	2 331,64 €
		Commune de Saint-Nauphary (24%)	2 797,96 €
TOTAL	11 658,20 €	TOTAL	11 658,20 €

Le Grand Montauban a confirmé, lors du précédent conseil communautaire, son souhait de soutenir les projets d'investissement portés par les communes rurales du Grand Montauban lorsque ces dernières ne peuvent bénéficier de l'obligation de fonds de concours stipulée dans l'article 8 du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée du Grand Montauban.
Au regard de la nature des projets et des montants demandés, il est donc proposé d'accorder aux communes d'Albefeuille-Lagarde, Corbarieu, Escatalens, Lacourt Saint-Pierre, Lamothe-Capdeville, Reyniès et Saint-Nauphary les fonds de concours tels que sollicités.

Vu l'avis de la Commission Politiques Territoriales et Stratégie d'Agglomération du 8 novembre 2019,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 12 novembre 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser la participation du Grand Montauban au projet de réaménagement de la cuisine de son groupe scolaire porté par la commune d'Albefeuille-Lagarde par l'attribution d'un fonds de concours de 7 990 euros,
- autoriser la participation du Grand Montauban au projet de terrain de football porté par la commune de Corbarieu par l'attribution d'un fonds de concours de 16 767 euros,
- autoriser la participation du Grand Montauban au projet de halle polyvalente porté par la commune d'Escatalens par l'attribution d'un fonds de concours de 20 000 euros,
- autoriser la participation du Grand Montauban au projet d'ateliers municipaux porté par la commune de Lacourt Saint-Pierre par l'attribution d'un fonds de concours de 20 000 euros,
- autoriser la participation du Grand Montauban au projet de réhabilitation de sa salle des fêtes porté par la commune de Lamothe-Capdeville par l'attribution d'un fonds de concours de 20 000 euros,
- autoriser la participation du Grand Montauban aux travaux de réaménagement de la place du Souvenir portés par la commune de Reyniès par l'attribution d'un fonds de concours de 19 496,25 euros,
- autoriser la participation du Grand Montauban au projet de sécurisation des abords de son école maternelle porté par la commune de Saint-Nauphary par l'attribution d'un fonds de concours de 2 331,64 euros,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à l'attribution de cette participation notamment la convention d'attribution du fonds de concours.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

02 DEC. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

02 DEC. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2019

La Présidente,
Brigitte BAREGES